

Communication de Monsieur Philippe Bertaud



Séance du 4 mars 2011



Un aspect méconnu de l'Esprit des Lois : Montesquieu économiste

« Les matières qui suivent demanderaient d'être traitées avec plus d'étendue ; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais couler sur une rivière tranquille ; je suis entraîné par un torrent. » (XX, 1)

C'est en amateur que j'ai récemment entrepris de lire Montesquieu ; en amateur et en aventurier, car avant d'aborder ce vaste continent qu'est *L'Esprit des Lois*, je ne connaissais guère l'auteur, son œuvre et son siècle, auquel longtemps j'ai préféré le précédent.

Il peut donc sembler paradoxal, voire peu sérieux, que j'aie choisi de parler aujourd'hui de cet « esprit », non seulement « des lois », mais aussi, du « commerce » et de « l'argent ». Notre éminent confrère Laurent Versini, son éditeur moderne, souligne en effet dans une large introduction l'importance et la nouveauté de ces deux derniers sujets, et c'est à eux que je m'arrêterai.

Une première raison, générale, de ce choix n'est autre que cette nouveauté dont l'auteur, qui présente son ouvrage en 1748 comme un « *enfant né sans mère* », était tout à fait conscient.

Une seconde raison, de circonstance, est qu'en 1751, l'année même où le livre fut mis à l'Index, Montesquieu fut reçu en qualité d'associé étranger dans notre Compagnie, alors Société Royale des Sciences et Belles-Lettres récemment instituée par le roi Stanislas.

Une troisième raison, personnelle, est que dans son *Esprit des lois*, Montesquieu s'intéresse, je viens de le dire, à trois matières, intimement liées, au titre desquelles j'ai cru comprendre que vous m'aviez accueilli parmi vous : la politique, le droit et l'économie.

Or, si l'analyse politique ainsi que les considérations sur le droit ont régulièrement retenu l'attention des spécialistes et ont valu à Montesquieu d'être honoré par beaucoup comme un pionnier, la question de l'économie semble avoir été négligée.

Alors que les héritiers de sa pensée politique furent légion, peu de critiques lui concèdent une part de postérité en cette matière économique, et la plupart semblent ignorer que Keynes salua en lui « *le plus grand économiste français* ».

Cet éloge isolé tranche avec les critiques dont très tôt les idées économiques de Montesquieu furent la cible, et si en leur temps les physiocrates avaient enveloppé leurs réserves dans un discours déférent, les marxistes ne reculèrent pas devant le sarcasme ; c'est donc aux raisons, soit de cet oubli, soit de ces mauvais traitements, que je vais m'arrêter, non sans tenter de rendre justice au philosophe et témoigner à cet effet de l'actualité parfois cruelle de sa pensée.

I - L'ouvrage

Un premier responsable de son oubli serait l'ouvrage lui-même ? Faisons-nous ici l'avocat du diable.

Un abord difficile

« *Travail de vingt années* », comme le souligne sa Préface, *L'Esprit des Lois* est en effet un livre considérable dans lequel, malgré l'extrême précision de son plan, on peine à s'orienter.

Une seconde difficulté, corollaire de la première, tient à l'extrême variété du contenu.

Une troisième difficulté de l'ouvrage tient à l'imprécision de certains concepts qui n'y sont pas définis et dont il faut inférer le sens à partir du contexte ; tel est notamment le cas de « *l'esprit de commerce* ».

Une dernière difficulté tient à l'absence de synthèse ; Montesquieu affirme que « *tout se plie à (ses) principes* » (XXVIII, 6) ; mais quels sont en définitive ces principes ? Quelle en est la mécanique ? À première lecture cela n'apparaît pas clairement.

Un dessein original

Que répondre à ces critiques ?

D'abord, à l'invitation de l'auteur, il faut lire son ouvrage en entier ; ensuite on se demandera s'il était possible, puisque son « *dessein* » était d'examiner toutes les lois humaines, qu'il échappât à un certain « relativisme ».

Mais surtout Montesquieu nous avertit qu'« *ici, bien des vérités ne se feront sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres* », et qu'« *il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet, qu'on ne laisse rien à faire au lecteur* », car conclut-il, « *il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser* » (XI, 20).

Or telle est bien la difficulté majeure de l'ouvrage : théorique et pragmatique, son objectif est de « *faire penser* » : Montesquieu ne traite point de LA loi, ni même « *DES lois, mais de l'esprit des lois* » (I, 3) ; il ne traite point du commerce, mais de « *l'esprit de commerce* ».

Or rien n'est plus insaisissable que « *l'esprit* », et rien n'est plus dangereux pour lui que les dogmes et les règles dans lesquels certains s'emploient vainement à l'emprisonner et dans lesquels pourtant il faut bien qu'il s'incarne.

Dès lors, à l'invitation de l'auteur et suivant son exemple, il nous appartient, sinon de saisir cet esprit, au risque qu'il s'étouffe ou sinon qu'il s'envole, du moins de rapporter ce que nous en avons vu ou découvert au fil de notre lecture, et pour partie compris ou retenu.

II - L'histoire : en quoi Montesquieu aurait fait fausse route

Mais, après l'ouvrage, un autre responsable de la méconnaissance de Montesquieu en tant qu'économiste serait l'histoire qui sanctionne toujours après coup les Cassandre et les prophètes s'ils se sont trompés.

Le doux commerce

Une première critique faite sur ce plan à Montesquieu vise la théorie dite du « *doux commerce* » dont « *l'effet naturel* (dit-il) *est de porter à la paix.* » (XX, 2).

Or cette théorie, vertement raillée par Marx, fut dramatiquement contredite par les faits : en effet, à un XVIII^e siècle relativement paisible et prospère au regard des précédents, succédèrent certes deux siècles de progrès technique et de croissance économique, mais aussi de crises et, peut-être pour cause, un XX^e siècle de guerres et de révolutions, plus que de « *douceur* » et de « *paix* ».

L'industrie

Une seconde critique concerne l'industrie.

Certes Montesquieu soutient avec raison contre Aristote que l'esclave mécanique peut techniquement, sinon doit moralement, remplacer l'esclave humain.

Certes encore Montesquieu a vu que les surplus agricoles conditionnent l'essor des arts, de l'industrie et de la population, et que « *les richesses d'un État supposent beaucoup d'industrie.* » (XXIII, 29).

Cependant, si le philosophe a pressenti l'utilité, l'importance et la mécanique de cet essor, son sens aigu de la « *modération* » lui trouve aussitôt des inconvénients, notamment celui qu'on appelle aujourd'hui le « *chômage technologique* ». Il prescrit donc à cet essor des limites qui ont pu paraître à première vue paradoxales, mais qui en fait se sont avérées plutôt pertinentes.

Il semble en définitive que Montesquieu souhaite « *beaucoup d'industrie* » mais pas trop !

La croissance et le progrès

Si donc Montesquieu s'intéresse beaucoup au commerce, lequel était « à (son) époque » « *synonyme d'économie en général* » ; s'il s'intéresse, quoique trop peu, à l'industrie ; il ne s'intéresse guère, sinon pas du tout au « progrès » et à la « croissance ».

En outre, quoiqu'il observe que « *la nature (des) compagnies (de négociants), est de donner aux richesses particulières la force des richesses publiques* » (XX, 10), Montesquieu n'imagine pas l'avènement des entreprises multinationales, ni les progrès du droit et de la finance, car pour lui « *les banquiers sont faits pour changer de l'argent, et non pas pour en prêter.* » (XXII, 16).

La démographie

Une dernière critique faite à Montesquieu au nom de l'histoire concerne la démographie.

Faute en effet de progrès technique, Montesquieu semble croire, comme jadis Bodin, « *qu'il n'y a richesse, ni force que d'hommes* » ; il craint par ailleurs que la constitution de grands États au détriment des petits ne provoque une « *dépopulation* » de l'Europe, voire de « *l'univers* » (XXIII, 19).

Commerce doux et paisible, industrie médiocre, progrès méconnu, démographie fragile, préférence pour les petits États, Montesquieu se serait-il trompé sur ces nombreux points d'ordre économique, cruciaux de surcroît ? Que répondre là encore à ces critiques ?

III - L'argent : en quoi Montesquieu a eu raison

Les erreurs de ses détracteurs

On notera d'abord, pour mémoire, parce que cela fragilise leurs allégations, que plus d'un détracteur de Montesquieu s'est lui-même trompé, et pas toujours sur des détails.

A considérer le passé comme le présent, ce serait presque un fait constant que tous les économistes se trompent. Laurence Peter, l'auteur du fameux « Principe », affirme sarcastiquement qu'« *un économiste est un expert qui saura demain pourquoi ce qu'il avait prédit hier ne s'est pas passé aujourd'hui* ».

Il convient donc d'être prudent et de se demander, en évitant tout anachronisme, si ce n'est pas l'histoire qui a fait « *fausse route* ».

Pour ce faire, passons en revue les principaux points d'ordre économique abordés par Montesquieu, et d'abord la question sociale.

La question sociale

Cette question se décompose en deux sous-questions : celle du « travail », et celle de la « pauvreté » prise en son sens le plus large et le plus traditionnel. Elles sont toujours abordées conjointement dans *L'Esprit des lois*, notamment au chapitre intitulé « *Des hôpitaux* » où Montesquieu déclare dans une formule lapidaire qu'« *un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas* ». (XXIII, 19)

Déjà l'apôtre Paul avait écrit : « *Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus* ».

Quoiqu'on ne trouve nulle part dans *L'Esprit des lois* de définition, ni d'analyse de cette notion, le « travail » est au cœur de l'ouvrage, l'auteur voyant en lui le moyen qu'un « *État bien policé* » emploie pour empêcher le peuple de souffrir, ou de se révolter (XXIII, 29).

Montesquieu anticipe notamment les crises cycliques et sectorielles des siècles à venir et, pour pallier les effets des « *souffrances* » qu'elles suscitent, il préconise des « *secours* » ; évoquant l'exemple d'Athènes dans l'Antiquité, il préconise notamment l'institution d'un « *nécessaire physique égal* », équivalent de nos actuels « minimum vieillesse », RMI ou RSA, que « *chacun* », dit-il, devrait avoir. Cependant, percevant aussitôt les ambiguïtés de ces « *secours* », il leur prescrit des limites.

Il est vrai que dans un contexte millénaire de famines et de pénurie, le travail était de toute évidence la principale force vitale et productive ; en Chine dit Montesquieu, on n'est « *assuré de sa vie qu'à force d'industrie et de travail* ». (XIX, 20).

Fort de cette évidence, et quoiqu'il ménage parfois le luxe, Montesquieu n'épargne pas l'oisiveté, contraire à « *l'esprit de commerce* », dans laquelle il voit la responsable de tous les vices économiques.

Aussi s'en prend-il au monachisme dont il stigmatise les travers : « *Henri VIII détruisit les moines, nation paresseuse elle-même, et qui entretenait la paresse des autres (...). Il ôta encore les hôpitaux où le bas peuple trouvait sa subsistance, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères. Depuis ces changements l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre.* » (XXIII, 29).

La mécanique du luxe et de l'envie

Cette question sociale englobe aussi celle du luxe qui agitait les esprits au temps de Montesquieu et à laquelle il donne une réponse pragmatique, intermédiaire entre la défense contestable d'un Voltaire et la condamnation sans appel d'un Rousseau.

En effet comme Aristote avant lui, comme Mandeville qu'il cite, et comme Adam Smith après lui, Montesquieu a parfaitement compris que le « *ressort* » du commerce était moins la quête du « *nécessaire* », que celle du « *superflu* », et notamment que ce « *ressort* » était moins la réalité que l'artifice ; moins le besoin, que la vanité, le goût, le désir et l'envie.

Certes ce « *ressort* » était alors contraint par des conditions économiques encore médiocres ; mais il l'était aussi par divers interdits politiques ou religieux.

Or Montesquieu observe la relative détente de ce « *ressort* » de la « *frivolité* » par laquelle, dit-il, « *on augmente sans cesse les branches de son commerce* » ; il observe déjà ce que Fernand Braudel appellera la « *dynamique du capitalisme* ».

La dynamique du capitalisme

Appliquée à la pensée de Montesquieu, cette expression désigne d'abord une dynamique de la quantité ; elle est aussi une dynamique extensive, esquisse de la future « *mondialisation* » et de la « *marchandisation* » ; elle est surtout une dynamique fondée sur l'intérêt, qu'il soit individuel ou celui d'une nation.

« *L'intérêt* » : ce mot aussi est au cœur de *L'Esprit des lois* et sa portée considérable dépasse les limites d'un simple exposé. Observons néanmoins que l'intérêt met en œuvre une dynamique, une mécanique, une rationalité, un calcul « *coûts avantages* » : une arithmétique si simple, qu'elle tendra à s'universaliser jusqu'à devenir aujourd'hui universelle.

Mais cette arithmétique s'apparente également à un jeu de statistiques et de hasard, où la « *fortune* », jadis déesse capricieuse, hier encore divine providence, serait enfin apprivoisée, sinon désacralisée.

Le prêt à intérêt

Outre la rareté naturelle des ressources et la médiocrité des productions, qui furent pendant des siècles les plus puissants des «modérateurs», l'ambition de l'homme pour le luxe et pour les richesses était donc bridée depuis toujours par toute une tradition d'interdits philosophiques ou religieux, notamment en ce qui concernait l'usure et le prêt à intérêt.

Or sur ce point, Montesquieu et son siècle entreprennent de bousculer tant Aristote que Thomas d'Aquin.

Il règle au préalable, avec la caution de l'histoire même, la question de la licéité du commerce.

Cela dit, sinon fait, après avoir prudemment écrit que la source des explications sur le prêt à intérêt «*était si naturelle dans l'Évangile*», le philosophe suit le réalisme plutôt que l'Écriture.

L'Évangile plus ou moins épargné, l'usure restant proscrite, la «*nature des choses*» commande désormais que «l'intérêt» - dans tous les sens de ce terme - devienne légitime, pour autant toutefois que son «*prix soit peu considérable*».

Mais alors, «*comment se fixera*» ce prix et comment se fixeront aussi les prix des marchandises ?

Le juste prix des marchandises

Pour ce qui est des marchandises, quoique le mot soit absent de *L'Esprit des lois*, la réponse de Montesquieu est manifestement le «marché» et, je le répète, la «*nature des choses*» ; ce qui règle ici une autre et antique question : celle du «*juste prix*» : «*C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, et qui établit les vrais rapports entre elles.*» (XX, 9).

Quant à son montant, Montesquieu explique que «*l'établissement du prix des choses dépend toujours de la raison du total des choses au total des signes (monétaires).*» (XXII, 7) Avant les monétaristes modernes et à la suite de Bodin, il prend à cet égard l'exemple des conséquences de la découverte de l'Amérique.

La monnaie est un signe

Nous venons de rencontrer un terme qui demande à être expliqué : Montesquieu souligne en effet la nature de «*signe*» et la fonction de «*représentation*» de l'argent, qu'il distingue clairement de sa nature métallique ou de marchandise.

Il évoque aussi la notion de compte ou de comptabilité, mais incidemment et superficiellement. On sait cependant que cette notion s'avérera bientôt aussi fondamentale et aussi mal comprise, et pour cause, que la notion d'argent, dont elle est la forme la plus moderne et la plus aboutie.

La double nature de l'argent

Montesquieu aborde alors la question cruciale des rapports de l'argent avec le pouvoir, qu'il est l'un des rares auteurs, après Aristote, mais avant Marx et Simmel, à considérer d'un point de vue résolument économique.

Or nous sommes ici au cœur d'une question considérable, tant pratique que théorique, eu égard notamment aux ambiguïtés de cette notion d'argent, et à sa double nature d'institution publique et de bien privé, une question où le baron de la Brède déploie tout son génie.

Il observe d'abord que « *c'est l'abondance et la rareté relative des monnaies des divers pays, qui forment ce qu'on appelle le change* » lequel « *est une fixation de la valeur actuelle et momentanée des monnaies* » ; mais il observe aussi que « *l'argent, comme monnaie, a une valeur que le prince peut fixer dans quelques rapports, et qu'il ne saurait fixer dans d'autres.* » (XXII, 10).

On retiendra ici la distinction fondamentale qu'il établit entre d'une part la « *valeur positive* » de l'argent « *fixée par la loi* », et d'autre part sa « *valeur relative que le change établit* » ; distinction qui avait déjà été esquissée par Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque*.

En tant qu'institution publique, la valeur de l'argent dépend pour une partie de la loi ; mais en tant que bien privé qui se « *change* » sur des marchés, cette valeur dépend pour une autre partie de la « *nature des choses* » : « *cela devait être ainsi* » dit-il (XXII, 6).

Le prince et l'argent

L'argent - « *pure quantité* », dira plus tard Simmel - se substituant « progressivement » à tout autre référentiel et s'affirmant, selon le mot d'Aristote, comme « *la mesure commune de tout* », « *rien*, affirme Montesquieu, *ne doit être si exempt de variation que ce qui est la mesure commune de tout* ».

En effet, si les prix des marchandises, les taux d'intérêt et le change, obéissent à une nature quantitative des choses, le « *prince* », quoiqu'il puisse légalement le faire, doit se garder dans la pratique de toute manipulation de la monnaie et des prix.

Faits et chiffres à l'appui, Montesquieu démonte la mécanique des taux d'intérêt et des prix des marchandises ; préfigurant la *main invisible* d'Adam Smith, il montre notamment que cette mécanique est indépendante de toute morale et de toute religion, et qu'elle doit l'être aussi de tout pouvoir politique.

Mais considérant la réalité contemporaine, il pousse plus loin son analyse : une partie formidable, arbitrée par la loi et dont le monde est l'enjeu, s'engage

en effet entre la religion qui s'éclipse, le politique qui s'affirme, l'économie et la finance qui s'universalisent et s'émancipent.

Bien avant que « Dieu ne meure » selon le mot de Nietzsche, l'alternative n'est déjà plus entre Dieu et l'argent, ni entre Dieu et César, mais entre l'argent et César ; elle est désormais une affaire purement mondaine, entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ont de l'argent.

Certes dit-il grâce à l'argent « *on a commencé à se guérir du machiavélisme* » ; cependant « *celui qui a l'argent est toujours le maître de l'autre, le traitant se rend despotique sur le prince même : il n'est pas législateur, mais il le force à donner des lois.* » (XIII, 19). Ne sera-ce point là toute l'inquiétude de Marx ?

La mondialisation

Appliqué à la pensée des Lumières, le concept de « mondialisation » est bien sûr anachronique ; pourtant, avant Marx, Montesquieu a observé un phénomène annonciateur de celle-ci, déjà puissamment en marche, où princes et marchands mus par leurs intérêts, parfois conjoints, parfois opposés, étendaient leurs empires ou leurs marchés « *au monde entier, qui, dans ce rapport (je cite) ne compose qu'un seul État, dont toutes les sociétés sont les membres.* »

Le libéralisme et la fiscalité

Cependant, cette partie formidable, dont la religion, la monarchie et l'aristocratie allaient bientôt sortir vaincues, n'exclut pour Montesquieu, ni un certain protectionnisme, ni un certain nationalisme, héritier du mercantilisme du siècle précédent.

Elle n'exclut pas non plus des alliances entre les princes et les marchands, au travers notamment de grandes « *compagnies* » (XX, 10).

Toutefois, Montesquieu opte résolument pour un certain « libéralisme » : « *le prince ne doit point faire de commerce* » (XX, 19), qu'il le décide lui-même, ou qu'il en soit empêché par la force des choses.

D'ailleurs le monarque peut d'autant mieux renoncer à commercer lui-même, qu'il jouit de deux pouvoirs régaliens : celui de faire la loi, et celui de lever l'impôt.

Mais là encore ces pouvoirs doivent être soumis à des lois, ou plutôt à un « *esprit des lois* » ; la fiscalité notamment s'apparente à un « art » véritable, qui requiert un « *génie* » à la fois tactique et technique, qui garantisse certes le rendement de l'impôt, mais aussi sa justice, ainsi qu'une relative « *neutralité* » afin de protéger le commerce et le peuple des « *fantaisies* » du prince et déjà des excès de l'administration.

En outre la liberté du commerce ne signifie pas celle du commerçant : « *La liberté du commerce n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent ; ce serait bien plutôt sa servitude. Ce qui gêne le commerçant ne gêne pas pour cela le commerce.* » (XX, 12).

Montesquieu semble ici distinguer les deux principaux niveaux de l'économie : le niveau que l'on appelle aujourd'hui « macro-économique », qui est celui du commerce et de la monnaie et qui serait régi par la « *nature des choses* » ; et le niveau « micro-économique », qui est celui du négociant et qui requiert lois et règlements ; entre les deux se trouverait le niveau politique de la loi et de la fiscalité occupé par le « *prince* » ou le législateur.

Les finances et la dette publiques

La question de la fiscalité conduit naturellement à celles des finances et de la dette publiques et les réponses que Montesquieu leur donne résonnent à nos oreilles d'une étonnante et cruelle actualité : « *Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'État imaginaires. (...) Souvent ceux qui, avec un esprit inquiet, étaient sous le prince à la tête des affaires, ont pensé que les besoins de l'État étaient les besoins de leurs petites âmes.* » (XIII, 1).

A cet égard Montesquieu met en évidence les graves inconvénients qui résultent des déficits publics chroniques : « *L'État peut être créancier à l'infini ; mais il ne peut être débiteur qu'à un certain degré ; et quand on est parvenu à passer ce degré, le titre de créancier s'évanouit.* » (XXII, 18).

La corruption

En guise de transition pour la dernière partie de cette étude, je placerai ce qui me semble être aussi au cœur de *L'Esprit des Lois* : la peur de la « *corruption* », qui menace le « *peuple* » et la république, et ses corollaires : au plan politique le « *despotisme* », et au plan économique la pauvreté.

Or, écrit en lettres capitales par Montesquieu, « *LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPREME LOI* » (XXVI, 23).

IV- L'esprit de commerce

Ce « *salut du peuple* » est un salut temporel et non spirituel, dont l'objectif est la paix et si possible le bonheur ; mais c'est aussi un salut collectif et non individuel, né du travail et de la frugalité, plutôt que du luxe. Or avons-nous dit, deux menaces semblent peser sur ce salut : le despotisme et la pauvreté.

Pour contrer ces menaces, l'auteur de *L'Esprit des lois* préconise de mettre en œuvre certains « *principes* » dont il estime qu'ils « *font mouvoir* » les hommes et les gouvernements (II, 1).

Définitions et principes du gouvernement républicain

Comme chacun le sait, Montesquieu distingue « *trois espèces de gouvernements : le républicain, le monarchique et le despotique* » ; chacun de ces gouvernements se distingue par sa « *nature (qui) est ce qui le fait être tel* » et par son « *principe* » qui est « *ce qui le fait agir. L'une est sa structure particulière, et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir.* » (III, 1)

Or, précise Montesquieu « *comme créature sensible, l'homme est sujet à mille passions* » (I, 1) ; parmi ces « *passions* », la « *vertu* » serait le « *principe* » de la république, « *l'honneur* » celui de la monarchie, et la « *Crainte* » celui du despotisme ; quant à l'aristocratie, qui est avec la démocratie une variété du gouvernement républicain, son « *principe* », ou son « *âme* », serait la « *modération* ».

Cependant, à côté de la « *vertu* », qui selon Montesquieu « *n'est point une vertu morale, ni une vertu chrétienne* », mais « *la vertu politique* » qu'il définit comme « *l'amour des lois et de la patrie* » (IV, 5), « *de l'égalité* » (Avertissement) ou encore « *de la république* » (V, 2), il est un autre « *principe qui fait mouvoir le gouvernement républicain* », c'est « *l'esprit de commerce* ».

L'esprit de commerce

La première mention de cet « *esprit de commerce* » se trouve dès le Livre V, où l'auteur affirme que : « *L'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle.* » (V, 6)

Ainsi, après avoir été taxé pendant des siècles de tant de vices par toutes les traditions philosophiques et religieuses, le commerce est ici doté d'un « *esprit* » et paré de vertus inattendues ; au fil de ses Livres, Montesquieu s'emploie à définir les contours de cette notion : « *le commerce - dit-il notamment - est la profession des gens égaux.* » (V, 8)

Associé au travail, cet « *esprit de commerce* » est donc un « *esprit* » besogneux ; c'est aussi un « *esprit* » médian et donc médiocre, celui d'un « *commerce* » qui certes « *polit et adoucit les mœurs barbares* », mais également qui « *corrompt les mœurs pures* » (XX, 1).

Entre le vol et le don, qui sont des actes unilatéraux, « *l'esprit de commerce* » s'actualise en effet dans des actes synallagmatiques, qui sont des obligations ou des dettes ; il met ainsi en œuvre comme moyens, sinon comme fins, l'argent et la comptabilité, précisément en partie double.

Compatibilité des principes

Mais cette « *vertu* » et cet « *esprit de commerce* » qui font « *mouvoir le gouvernement républicain* », et la « *modération* », cette « *âme* » de sa variante aristocratique, sont-ils vraiment compatibles entre eux ?

D'abord « *l'esprit de commerce* » n'est-il pas contraire à la « *vertu* » ? N'est-il pas un ancien vice, certes récemment absous, mais encore imparfaitement converti ?

Par ailleurs, n'est-il pas à l'œuvre dans le « *monde entier* », alors que la « *vertu* » est un « *principe* » résolument patriotique ? Montesquieu observe en effet que « *les richesses* » qui préoccupent la « *vertu* » « *consistent en fonds de terre* », alors que celles qui hantent « *l'esprit de commerce* » « *consistent en effets mobiliers* » lesquels « *appartiennent au monde entier* ». (XX, 23).

Ces contradictions n'ont pas échappé à Montesquieu :

Certes affirme-t-il « *l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, (et) de modération* » (V, 6).

Cependant observe-t-il aussi « *Un commerce mène à l'autre, le petit au médiocre, le médiocre au grand ; et celui qui a eu tant d'envie de gagner peu se met dans une situation où il n'en a pas moins de gagner beaucoup* » ou « *d'acquérir davantage* ». (XX, 4).

Il tente donc de concilier ces différents principes dans une « *mécanique* » visant à préserver la république de la pauvreté et du despotisme et combinant à cet effet : d'une part les « *passions* » de l'homme ; d'autre part la « *nature des choses* » ; enfin et surtout « *l'Esprit des lois* ».

Cette mécanique - dont la visée est autant politique, juridique, qu'économique : ces trois dimensions étant ici indissociables - requiert un moteur, le « *travail* » ; une énergie, « *l'esprit de commerce* » allié à la « *vertu* » ; un frein, la « *modération* » ; le code de conduite étant évidemment la « *loi* » et son gardien le « *législateur* ».

L'intérêt contre les passions

Pour ce faire Montesquieu énonce deux postulats : d'abord, « *Il est heureux pour les hommes d'être dans une situation où, pendant que leurs passions leur inspirent la pensée d'être méchants, ils ont pourtant intérêt de ne pas l'être* » (XXI, 20) ; ensuite : « *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* » (XI, 4).

De même donc qu'en droit politique « *le pouvoir (est requis) d'arrêter le pouvoir* », dans le domaine économique et social, les passions sont requises d'arrêter les passions, et en l'espèce « *l'intérêt* », qu'il soit individuel comme « *l'esprit de*

commerce», ou collectif comme la « *vertu* », est requis de « contenir » d'autres « passions », et notamment « *l'orgueil du prince* ».

En effet, aussi loin que le philosophe porte son regard, il constate la permanence, d'une part de cette « *nature des choses* », et d'autre part des « *passions* » des hommes. Il prend donc celle-là et ceux-ci tels qu'ils sont, et non tels que la religion voudrait qu'ils soient, ou tels que Marx ou la science voudront plus tard les « transformer » : « *Qu'on nous laisse tels que nous sommes* » dit-il, (XIX, 6).

Montesquieu en effet n'a rien d'un missionnaire, ni d'un révolutionnaire, ni même d'un réformateur, et plutôt que de brider les « *passions* » ou de contrarier la « *nature des choses* », il s'en accommode et s'emploie à les canaliser, à les « utiliser ».

L'économie plutôt que la religion pour « contenir » la violence

Si donc le « *pouvoir* » requis « *d'arrêter le pouvoir* » est celui des « *passions* » de l'homme et non son « *cœur* », sa « *valeur* » ou ses mérites, ce pouvoir ne saurait être celui de la religion. Le baron de la Brède conteste d'autant plus la prétention de la religion à légiférer, que selon lui « *c'est moins la vérité ou la fausseté d'un dogme - notamment celui sur l'immortalité de l'âme - qui le rend utile ou pernicieux aux hommes dans l'état civil, que l'usage ou l'abus que l'on en fait.* » (XXIV, 19).

S'il conteste cette prétention de la religion à légiférer, il conteste aussi son droit à organiser la société, et il lui substitue l'économie.

Nous avons vu notamment que selon lui, depuis qu'« *Henri VIII détruisit les moines, (...) l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre.* » (XXIII, 29)

Analysant la récente crise financière, Jean-Pierre Dupuy constate à cet égard qu'« *on doit rattacher l'économie à la religion si l'on veut en comprendre le sens. (...) L'économie occupe (en effet) la place laissée vacante par le processus, de nature éminemment religieuse, de désacralisation du monde qui caractérise la modernité.* ».

Une « *place (est donc) laissée vacante* » par cette religion qui selon la formule célèbre de Karl Marx était « *la protestation contre la misère réelle, (...) le soupir d'un monde sans cœur, de même qu'elle (était) l'esprit d'un monde sans esprit* » ; il convient cependant « *(d')éviter que (le peuple) ne se révolte* » ; pour ce faire la religion aurait été remplacée par l'économie pour « *contenir la violence* », laquelle serait ainsi devenue le nouvel et nécessaire « *opium du peuple* », tandis que les marchandises devenaient objets de culte et de « *fétichisme* ».

Albert Hirschman en convient lorsqu'il écrit que : « *la diffusion des structures capitalistes résulte en grande partie de la recherche non moins acharnée d'un moyen d'éviter l'effondrement de la société* ».

Paul Ricœur également lorsqu'il souligne que : « *l'intérêt, pris au sens le plus vaste, marque le remplacement de la violence par le calcul dans toute la gamme des passions* ».

Le marchand pour contenir l'orgueil du prince

Mais laissons les réponses modernes à cette question considérable qui témoignent de la présience de Montesquieu, et revenons à *L'Esprit des lois* où, après avoir marqué sa préférence pour l'économie contre le religieux, il marque également sa préférence pour l'économie contre le politique, ou plus précisément contre le « *prince* » : *l'Angleterre*, dit-il « *a toujours fait céder ses intérêts politiques aux intérêts de son commerce.* » (XX, 7).

Le commerce, et donc l'économie, n'est-il en effet pas porté à la douceur et à la paix ? N'est-il pas en outre « utile » et conforme à la « *nature des choses* » ? N'est-il pas enfin incompatible avec le despotisme ?

L'homme d'affaires étant précisément un homme toujours affairé, Montesquieu parie sur son « *envie de gagner beaucoup* » (XX, 4) ainsi que sur la « *vanité* » de ses clients, pour « *contenir* » « *l'orgueil* » du « *prince* », et prévenir ainsi tant la pauvreté que le despotisme.

La propriété

Cela étant posé, il ne faut point dit-il « *régler par les principes du droit politique les choses qui dépendent des principes du droit civil* » (XXVI, 15), notamment - institution qui relève à la fois de l'économie, de la politique et du droit - en ce qui concerne la propriété.

Sans détailler ici le débat qui a de tout temps opposé sur la propriété « communistes » et « libéraux » avant la lettre, il est clair que sur ce point Montesquieu se rangerait au côté des libéraux, en faveur de la propriété privée des moyens de production, et cette question nous ramène à celle de la loi et de l'esprit des lois.

V - L'Esprit des lois

La loi

Si donc le commerce dépend pour partie de la « *nature des choses* », pour une autre partie et non la moindre, puisque son « *esprit* » est l'un des principes du gouvernement républicain, il a « *du rapport (avec la loi et) avec la constitution* » (XX, 4).

On retrouve ici la définition que Montesquieu donne « *des lois en général* » et la distinction qu'il fait entre les lois naturelles et les lois positives au tout début de son ouvrage.

Or l'amour de l'égalité ou de la frugalité n'a rien de « naturel » : « *C'est (dit-il) une maxime très vraie que, pour que l'on aime l'égalité et la frugalité dans une république, il faut que les lois les y aient établies.* » (V, 4).

Certes les « *passions* » se conjuguent, s'opposent et pour partie se neutralisent ; certes la « *nature des choses* » contribue à un certain équilibre des « *intérêts* » ; cependant l'édifice reste fragile, l'équilibre des forces incertain, la « *corruption* » guette, le « *prince* » menace, et les « *excès* » ou les accidents de l'histoire restent toujours possibles.

C'est pourquoi la démocratie a « *deux excès à éviter : l'esprit d'inégalité, qui la mène à l'aristocratie ou au gouvernement d'un seul ; et l'esprit d'égalité extrême, qui la conduit au despotisme* », tous deux étant fatals à l'« *esprit de commerce* ».

Ici, comme pour la monnaie, la « *loi* », et non le « *prince* », est donc requise d'intervenir « *pour maintenir l'esprit de commerce* » ; car dit encore Montesquieu « *la corruption de chaque gouvernement commence presque toujours par celle des principes* » (VIII, 1).

- 1- Pour ce faire d'abord « *il faut que les principaux citoyens le fassent eux-mêmes* ».
- 2- Il faut encore « *que cet esprit règne seul, et ne soit point croisé par un autre* ».
- 3- Il faut surtout « *que toutes les lois le favorisent ; que ces mêmes lois, par leurs dispositions, divisant les fortunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque citoyen pauvre dans une assez grande aisance, pour pouvoir travailler comme les autres ; et chaque citoyen riche dans une telle médiocrité, qu'il ait besoin de son travail pour conserver ou pour acquérir* ».

La « *nature des choses* » tendant à « *grossir les fortunes* », la loi, fiscale en l'occurrence, est donc périodiquement requise de les « *diviser* ».

Le législateur

En dernier ressort l'édifice de Montesquieu repose donc sur la loi ; il repose sur l'Etat de droit, et *in fine* sur le législateur, qui en est l'auteur, et qui, instruit de l'*Esprit des lois*, et animé par celui de « *modération* », doit être le gardien de la « *vertu* » et de « *l'esprit de commerce* », et ce faisant le garant du « *salut du peuple* » :

« *Je le dis, et il me semble que je n'ai fait cet ouvrage que pour le prouver : l'esprit de modération doit être celui du législateur ; le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours entre deux limites.* » (XXIX, 1).

Paul Ricœur se demande également si « *pour résister à l'effet corrompateur de l'argent, (il) ne faut pas rester ouvert à l'esprit de modération et de maîtrise* », et de citer l'épître de Paul aux Corinthiens.

Certes ! Cependant répond Montesquieu : « *par un malheur attaché à la condition humaine, les grands hommes modérés sont rares* » (XXVIII, 41) et, comme nous l'avons vu, « *celui qui a l'argent est toujours le maître de l'autre (...) il n'est pas législateur, mais il le force à donner des lois.* » (XIII, 19).

Qui donc maintiendra l'équilibre de la balance ? Qui gardera le législateur contre les riches et contre la séduction de l'argent ?

Considérant la constitution de l'Angleterre, Montesquieu affirme que « *ce beau système a été trouvé dans les bois* », ceux de Germanie ; mais, pessimiste, il ajoute aussitôt : « *comme toutes les choses humaines ont une fin, l'État dont nous parlons perdra sa liberté, il périra. Rome, Lacédémone et Carthage ont bien péri. Il périra lorsque la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice.* » (XI, 6).

Une question d'actualité

Qui ne sait que Paul Valéry pourra constater au lendemain de la Première Guerre mondiale, combien Montesquieu avait raison ?

Albert Hirschman quant à lui observait qu'« *on ne peut exclure que les forces (que Montesquieu avait) découvertes se sont effectivement exercées dans le sens prévu, mais qu'elles furent vaincues de justesse peut-être, par d'autres forces jouant en sens contraires. D'où la question : quelles seraient dans cette hypothèse ces « autres forces » ?* »

Ces « *autres forces* » ne seraient-elles pas ces « *passions de l'homme* », notamment l'envie, que toute la tradition philosophique et religieuse s'était employée à « *contenir* », et que la loi qui lui a succédé, ou le législateur, n'aurait pas pu, pas su ou pas voulu « *maîtriser* » ?

Une éternelle confrontation

« *Que deviendra la vertu, quand il faudra s'enrichir à quelque prix que ce soit ?* » se demandait également Rousseau en 1750 ; quelle que soit cette « *vertu* », il semble aujourd'hui qu'elle n'ait point résisté à « *l'esprit de commerce* » ; il semble qu'en parallèle la nation ait été subjuguée par l'univers ; il semble qu'également le politique ait été corrompu par l'économie et la finance.

Balance incertaine des pouvoirs, équilibre toujours précaire des passions et des intérêts, mortalité des civilisations, il est manifeste aujourd'hui que le contrepoids économique opportunément préconisé hier par Montesquieu est devenu trop lourd, et que les autres poids, politique et religieux, sont désormais trop légers.

Mais il s'avère aussi, qu'à défaut d'être inspirées, les lois sont impuissantes ; alors, irréductible confrontation de la pesanteur et de la grâce pour les uns,

des passions et de l'esprit pour Montesquieu, sans préjuger de ce mystérieux *Esprit* - qu'il soit le Rouah Élohim ou les vents alizés - cette confrontation me semble-t-il n'est autre que le cruel parfois, mais l'éternel toujours, objet du génie de Montesquieu et de son *Esprit des lois*.



Discussion

Notre Présidente, Madame Christiane Dupuy-Stutzmann lance la discussion et, après avoir brièvement rappelé les positions de Philippe Bertaud, met l'accent sur l'éducation reçue par le jeune Montesquieu, ce qui débouche sur une question fondamentale : Montesquieu est-il un moraliste ? Pour le conférencier, l'auteur de *L'Esprit des Lois* n'est ni un classique ni un moderne. Il ne porte aucun jugement de valeur. Il observe. La discussion se poursuit. Y participent Mmes Madeleine Bertaud et Françoise Mathieu ; MM. Guerrier de Dumast, Larcen, Le Tacon et Bonnefont. Il est souligné que Montesquieu fut mal compris de ses contemporains et critiqué dans le domaine de l'économie ; on a vu en lui un cynique (rapprochement avec Machiavel). Montesquieu s'est comporté en authentique chrétien (comme le prouvent ses *Pensées*, posthumes, étudiées par Laurent Versini). S'il critique la religion, c'est dans la mesure où elle a occupé une place qui ne lui revient pas. Montesquieu a bien connu l'Angleterre (même s'il s'est trompé sur Henri VIII) et il peut être envisagé comme un « théoricien d'un libéralisme régulé ». On fit observer que le commerce peut entraîner le désordre et que dans *L'Esprit des Lois*, les constats ne sont pas toujours suivis de solutions. Dans le contexte du dix-huitième siècle, il ne faut jamais oublier en Europe l'importance des Provinces-Unies ni les conséquences financières catastrophiques dues aux conceptions de John Law [1671-1729, économiste écossais ; son nom se prononçait Lass au 18^{ème} siècle ; son idée économique est que l'argent est un moyen d'échange et ne constitue pas une richesse en soi.

